

Le label Grand Site pour limiter l'impact du tourisme

Presqu'île de Crozon — Comment limiter les effets négatifs du tourisme de masse ? La communauté de communes veut obtenir le label Grand site de France. Première étape : un état des lieux.

La communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime se lance dans l'obtention du label Grand Site de France pour sa presqu'île. C'est ce qu'a acté le conseil communautaire, réuni lundi.

Cette démarche, validée en dernier lieu par l'État, vise à préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager d'un site, à restaurer ses paysages fragiles, à accueillir les usagers et visiteurs dans le respect des habitants et de l'esprit des lieux et à en organiser les fréquentations ainsi que la valorisation culturelle et économique.

65 000 visiteurs en 2018

« L'île-Vierge accueillait, en 2008, environ 12 000 visiteurs sur les sentiers. En 2018, ils étaient 65 000 personnes. Ce qui n'est pas sans effet sur le site, a expliqué le président de la communauté de communes, Daniel Moysan, lundi, lors du conseil communautaire. L'ambition du dispositif est de concilier développement touristique et préservation de ce patrimoine dans un esprit de développement durable. »

Le lancement de cette démarche se matérialise par la réalisation d'un état des lieux. Cette étude permettra d'évaluer les valeurs du territoire, son identité, mais aussi ses faiblesses. Il s'agit alors d'établir un schéma



Sentiers élargis, érosion des roches, chutes de pierres : la surfréquentation de la pointe de l'île-Vierge, à Crozon, est en train de devenir un véritable danger et enjeu pour le tourisme de demain.

(PHOTO - ARCHIVES OUEST-FRANCE)

d'intentions et un programme d'actions.

Le coût de l'étude est estimé à 90 000 €. Des demandes de subven-

tions auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (50 %) et de la Région Bretagne (30 %) vont être

déposées. Les 20 % restants (18 000 €) seront à la charge de la communauté de communes.